



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024

Délibération n°2024-33 : Approbation de la convention d'objectifs avec la CAUE relative à l'accompagnement de la Commune pour la réalisation d'un cour Oasis à l'école élémentaire et autorisation de la signer

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 14	Votants : 4
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Bénédicte ALLENET, Edwige BONNEFOY, Guy HALGAND, Eric MORISSET, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Hélène MORONVALLE donne pouvoir à Geneviève SHATER, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Marie GALANO donne pouvoir à M. le Maire, Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Guy HALGAND		

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs entre le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Essonne et la Commune de Vauhallan, relative à l'accompagnement de la Commune pour la réalisation d'un cour Oasis à l'école élémentaire,

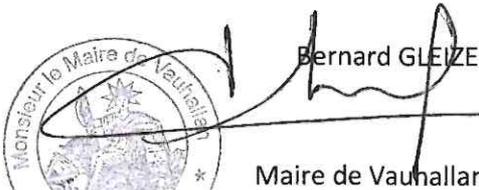
Sur présentation du rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

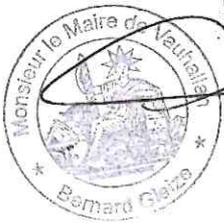
Article 1 : approuve la convention d'objectifs entre le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Essonne et la Commune de Vauhallan, relative à l'accompagnement de la Commune pour la réalisation d'un cour Oasis à l'école élémentaire,

Article 2 : précise que la Commune versera une participation volontaire s'élevant à 4 000 €,

Article 3 : autorise M. le Maire à signer ladite convention,

Article 4 : précise que la dépense correspondante est inscrite au budget.

  
Bernard GLEIZE,  
Maire de Vauhallan



Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20240620-2024\_33-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024